



## Compte rendu de la séance du 18 mai 2016

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT  
Etaient représentés :

Etaient absents : Marc PARMENTELOT

Etaient absents excusés : Maria ERFTEMEIJER

Secrétaire de la séance : Damien THOUVENOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler son adhésion à l'association "Aux Sources du Parc" à compter de l'année 2016 dont la cotisation s'élève à 30 €.
- DECIDE de renouveler son adhésion à l'association "Les Eaux de la Vallée de l'Ourche" à compter de l'année 2016 dont la cotisation s'élève à 20 €.
- PREND ACTE de la location du logement communal n°3 à compter du 16 avril 2016 pour un loyer mensuel de 400 € et des charges pour un montant de 120 €
- DECIDE de ne pas acquérir la parcelle boisée cadastrée AO 8 au lieu dit "La Coupe Mourey" d'une contenance de 25 ares 88 centiares.
- DECIDE de ne pas acquérir les parcelles boisées cadastrées AX 139 d'une contenance de 57 ares 83 centiares et AX 140 d'une contenance de 24 ares 77 centiares au lieu dit "Le Pré des Côtés"
- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de :

la communauté d'agglomération d'Epinal regroupant les communes de Aydoilles, Badménil-aux-Bois, Bayecourt, Chantraine, Châtel-sur-Moselle, Chaumousey, Chavelot, Darnieulles, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre-sur-Avière, Domèvre-sur-Durbion, Dounoux, Epinal, Fomerey, Les Forges, Frizon, Gigney, Girancourt, Golbey, Igney, Jeuxey, Longchamp, Mazeley, Nomexy, Pallegney, Renauvoid, Sanchey, Capavenir

Vosges, Uxegney, Uzemain, Vaudéville, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincourt ;

la communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle regroupant les communes de Arches, Archettes, la Baffe, Bellefontaine, Dinozé, Hadol, Jarménil, Pouxieux, Raon-aux-Bois, Uriménil, Xertigny ;

la communauté de communes du Val de Vôge, à l'exception de la commune de Grandrupt-de-Bains, regroupant les communes de Bains-les-Bains, la Chapelle-aux-Bois, le Clerjus, Fontenoy-le-Château, Gruy-lès-Surance, Harsault, Hautmougey, la Haye, Montmotier, Trémonzey, les Voivres ;

l'intégration des communes de Brantigny, Chamagne, Charmes, Damas-aux-Bois, Essegney, Florémont, Hadigny-les-Verrières, Haillainville, Langley, Moriville, Portieux, Rehaincourt, Rugney, Socourt, Ubexy, Vincey issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle ;

l'intégration des commune de Charmois l'Orgueilleux issue de la communauté de communes du secteur de Dompaire ;

l'intégration des communes de Dompierre, Padoux, Sercoeur issues de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges, tel qu'arrêté par le Préfet des Vosges le 3 mai 2016.

- APPROUVE les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics mairie-salle des fêtes et église de la Nativité de Notre-Dame dont le montant estimatif des travaux s'élève à 18 574.48 € HT soit 22 289.38 € TTC..

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le taux maximum de 40 %.

- APPROUVE les travaux de réfection du plafond de l'église de la Nativité de Notre-Dame dont le montant estimatif des travaux s'élève à 23 397.30 € HT soit 28 076.76 € TTC.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Questions diverses :

La mairie a été sollicité par un administré afin que les employés communaux réalisent des travaux de terrassement pour son compte avec facturation du service. Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

Le contrat CAE-CUI de l'agent technique est renouvelé pour un an.

Des dégradations ont été commises dans le cimetière communal, les services de la gendarmerie nationale se sont rendus sur place afin de constater les faits.

Des chemins traversent les prés et quelques fois ceux-ci disparaissent lors de la clôture des terrains. Des portes doivent être aménagées afin de maintenir l'accès à ces chemins.

Affiché à la porte de la mairie,  
le 19 mai 2016

Le Maire,  
Marie-Odile BEURNÉ

